

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020**

**Délibération n° :**

DL 80/2020

**Objet :**

Engagement de la  
démarche d'élaboration  
du programme local de  
prévention des déchets  
ménagers et assimilés  
(PLPDMA) 2021-2026

L'an deux mil vingt,

Le lundi 7 décembre 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**Avaient donné pouvoir :**

M. DELAGNEAU a donné pouvoir à par M. DEBRAS (titulaire - CPS) ;  
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 23/11/2020

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 24  
VOTANTS : 26

**Délibération n°DL80/2020**

**Engagement de la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026**

***Le comité syndical,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1, R541-41-19A28,

**Vu** la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015,

**Vu** le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

**Vu** les statuts du SIOM,

**Vu** le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

**Vu** la délibération DL 31/2017 du 21 juin 2017 relative à l'adoption du Contrat d'Objectifs Déchets Economie circulaire conclu entre le SIOM et l'ADEME,

**Vu** la candidature du SIOM pour la labellisation Economie circulaire,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

**Considérant** la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**Considérant** l'engagement du SIOM dans une démarche plus globale de l'économie circulaire au travers du programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »,

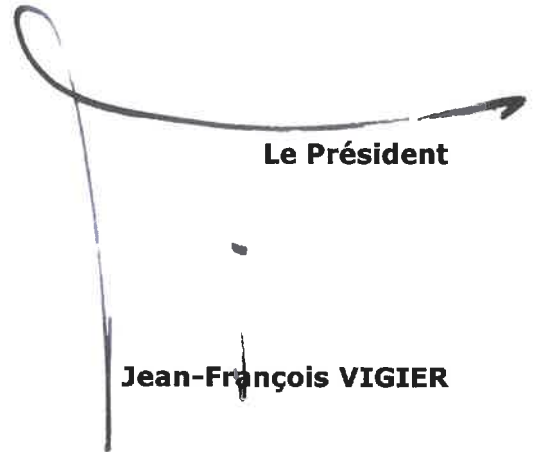
**Considérant** la volonté du SIOM d'une maîtrise voire la diminution des coûts de gestion et de traitement des déchets,

**Considérant** que la réduction des impacts environnementaux et énergétiques par la limitation des prélèvements sur les ressources naturelles non renouvelables et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, répondent aux exigences des certifications obtenues par le SIOM dans le cadre des normes ISO 14 001 et 50 001,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **Approuve** l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur une durée de cinq ans (2021-2026), couvrant l'intégralité de son territoire (21 communes) avec un objectif minimum de réduction des DMA de 10 % par rapport à 2016,
- **Convient**, sur toute la durée du PLPDMA, du principe d'une affectation de moyens humains et financiers nécessaires à la conduite du programme de prévention,
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Approuve** la constitution d'une commission consultative qui émettra un avis sur le projet du PLPDMA et assurera son suivi sur les six ans à venir.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme



**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **17 DEC. 2020**  
Affichée le : **17 DEC. 2020**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme :** SIOM de la vallée de Chevreuse

**Utilisateur :** Bruneau

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL80_2020
Date de la décision:	2020-12-07 00:00:00+01
Objet:	Engagement de la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés(PLPDMA) 2021-2026
Classification matières/sous-matières:	8.8
Identifiant unique:	091-200062321-20201207-DL80_2020-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20201207-DL80_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1072
<i>nom original:</i>		
DL 80.pdf	application/pdf	139504
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20201207-DL80_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	139504
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 80.pdf	application/pdf	93257
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20201207-DL80_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	93257

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2020 à 09h45min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2020 à 09h50min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2020 à 09h50min24s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 décembre 2020 à 10h02min36s	Recu par le MIAT le 2020-12-17